

**Fixant la liste des examinateurs de l'épreuve orale
de l'examen professionnel d'accès au grade de
RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL de 2ème classe
(au titre de la Promotion Interne)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈

050-285000055-20250108-2024-1182-AR

Nous, Jean-Dominique BOURDIN, Président du Centre de Gestion de la Manche

Accusé certifié exécutoire

Vu le **Code Général de la Fonction Publique**,

Réception par le préfet : 08/01/2025
Publication : 08/01/2025

Vu, la **Loi n°2019-828 du 06 Août 2019** de transformation de la fonction publique,

Vu, le **Décret n°2020-523 du 04 Mai 2020** relatif à la portabilité des équipements, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu, le **Décret n° 2021-376 du 31 Mars 2021** pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion

Vu, le **Décret n° 2013-593 du 05 Juillet 2013** modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu, le **Décret n° 94-163 du 16 Février 1994** ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu, le **Décret n° 2010-329 du 22 Mars 2010** portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu, le **Décret n 2012-924 du 30 Juillet 2012** portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,

Vu, le **Décret n°2012-939 du 1er Août 2012** fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur territorial principal de 2ème classe par la voie de la promotion interne,

Vu, notre **arrêté n°2024-204 du 13 Février 2024** portant organisation d'un Examen Professionnel de RÉDACTEUR TERRITORIAL Principal de 2ème classe (au titre de la promotion interne),

Vu, le **Procès-Verbal de la réunion du jury d'admissibilité** du 28 Novembre 2024.

A R R Ê T O N S

ARTICLE 1^{er} La liste des examinateurs prévus pour participer à l'épreuve orale de l'examen professionnel de RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL de 2ème classe (au titre de la promotion interne) est arrêtée comme suit :

- Monsieur Jacques GROMELLON
- Madame Delphine FOURNIER
- Monsieur Olivier DUVAL
- Monsieur François BRIÈRE
- Madame Soizick KERMARREC
- Monsieur Guillaume CARON
- Monsieur Christophe GELAND
- Monsieur Benoît LAVALLEY

ARTICLE 2 La Directrice du Centre de Gestion de la Manche est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Manche.

Fait à Saint-Lô, le 03 Décembre 2024

Le Président,

Jean-Dominique BOURDIN.

Cet arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification soit :

* d'un recours gracieux devant le Président du Centre de Gestion de la Manche,

* d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen.